

## Texte version courte

### Des aides pour financer vos travaux !

La Communauté d'agglomération Mont Saint-Michel - Normandie a mis en place une Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat de Revitalisation Rurale (OPAH-RR), jusqu'en juillet 2022, sur le territoire des pôles territoriaux de Saint-Hilaire-du-Harcouët et du Mortainais. Portée par La Communauté d'agglomération Mont Saint-Michel - Normandie, l'Etat et l'Agence nationale de l'habitat (Anah), cette opération a pour objectif d'aider les propriétaires privés à améliorer ou à réhabiliter leurs logements qu'ils soient occupés par eux-mêmes ou destinés à la location. Des aides et subventions exceptionnelles sont proposées sous certaines conditions.



**OPAH-RR**  
Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat de Revitalisation Rurale  
Juillet 2017 - Juillet 2022  
Pôles territoriaux de Saint-Hilaire-du-Harcouët et du Mortainais

**DES AIDES FINANCIÈRES POUR RENOVER VOTRE LOGEMENT**

210 rue Alexis de Tocqueville  
Parc d'Activités du Golf  
50000 Saint-Lô  
contact@cdhat.fr - cdhat.fr  
**02 33 75 62 40**

**PERMANENCES**

**Saint-Hilaire-du-Harcouët**  
1<sup>er</sup> et 3<sup>ème</sup> jeudis du mois de 9h30 à 12h30  
Pôle territorial - 1 Place Louis Delaporte

**Mortain-Bocage**  
2<sup>ème</sup> mardi du mois de 9h30 à 12h30  
Pôle territorial - Rue Velleda

**Sourdeval**  
4<sup>ème</sup> mardi du mois de 9h30 à 12h30  
Office de Tourisme - 2 Place Charles de Gaulle

Le **CDHAT** (Centre de Développement pour l'Habitat et l'Aménagement des Territoires) a été mandaté par la Communauté d'agglomération Mont Saint-Michel - Normandie pour animer et assurer l'accompagnement des propriétaires et le suivi des dossiers en faveur de l'amélioration de l'habitat.

**6 779 800 € de crédits ont été réservés par l'Anah, l'Etat et la Communauté d'agglomération Mont Saint-Michel - Normandie avec un objectif de financer l'amélioration de plus de 900 logements en 5 ans.**

**Pourquoi ne pas en profiter ?**

**Renseignez-vous toujours avant d'engager vos travaux !**

**Renseignements gratuits et sans engagement :**

Tél. 02.33.75.62.40  
contact@cdhat.fr  
www.cdhat.fr



**Permanences mensuelles à :**

- **Saint-Hilaire-du-Harcouët** : les 1<sup>er</sup> et 3<sup>ème</sup> jeudis du mois de 9h30 à 12h30 Pôle territorial - 1 Place Louis Delaporte
- **Mortain-Bocage** : le 2<sup>ème</sup> mardi du mois de 9h30 à 12h30 Pôle territorial - Rue Velleda
- **Sourdeval** : le 4<sup>ème</sup> mardi du mois de 9h30 à 12h30 Office de Tourisme - 2 Place Charles de Gaulle

## Texte version longue

### Des aides pour financer vos travaux !

La Communauté d'agglomération Mont Saint-Michel – Normandie a mis en place une Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat de Revitalisation Rurale (OPAH-RR), jusqu'en juillet 2022, sur le territoire des pôles territoriaux de Saint-Hilaire-du-Harcouët et du Mortainais.

**Pour les propriétaires occupants** (actifs ou retraités), les conditions d'obtention sont les suivantes :

- le logement doit avoir plus de 15 ans,
- le logement doit être occupé après travaux à titre de résidence principale pendant 6 ans,
- les travaux doivent être réalisés par des professionnels.

Les aides varient, selon la nature des travaux, de 35 à 50% des dépenses subventionnables plafonnées à 20 000 € HT ou 50 000 € HT (aide Anah).

Une aide complémentaire pour un logement économe et écologique peut être également attribuée grâce au dispositif « Habiter Mieux » : prime de 2 600 ou 3 000 € (10% dans la limite de 1600 € ou 2 000 € de l'Etat + 500 € de la Communauté d'agglomération Mont Saint-Michel – Normandie + 500 € du Conseil Départemental). Ces aides sont cumulables avec le crédit d'impôt, l'éco-prêt à taux zéro, les chèques Eco-énergie de la Région.

**Pour les propriétaires d'un logement locatif ou vacant destiné à la location**, les travaux doivent répondre à des situations d'insalubrité ou de dégradation ayant été diagnostiquées préalablement. Selon la nature des travaux, les aides varient de 35 à 45% des dépenses subventionnables plafonnées à 60 000 € HT ou 80 000 € HT par logement (aide Anah + la Communauté d'agglomération Mont Saint-Michel – Normandie). Sous certaines conditions, une prime de 5 000 € complémentaire pourra être attribuée par la Communauté d'agglomération Mont Saint-Michel – Normandie pour la remise sur le marché de logements vacants.



**OPAH-RR**  
Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat de Revitalisation Rurale  
Juillet 2017 - Juillet 2022  
Pôles territoriaux de Saint-Hilaire-du-Harcouët et du Mortainais

**DES AIDES FINANCIÈRES POUR RENOVER VOTRE LOGEMENT**

210 rue Alexis de Tocqueville  
Parc d'Activités du Golf  
50000 Saint-Lô  
contact@cdhat.fr - cdhat.fr  
02 33 75 62 40

PERMANENCES	
<b>Saint-Hilaire-du-Harcouët</b> Pôle territorial - 1 Place Louis Delaporte	1 <sup>er</sup> et 3 <sup>ème</sup> jeudis du mois de 9h30 à 12h30
<b>Mortain-Bocage</b> Pôle territorial - Rue Velleda	2 <sup>ème</sup> mardi du mois de 9h30 à 12h30
<b>Sourdeval</b> Office de Tourisme - 2 Place Charles de Gaulle	4 <sup>ème</sup> mardi du mois de 9h30 à 12h30



L'octroi des aides aux travaux est conditionné à la signature d'une convention à loyer maîtrisé avec l'Anah qui fixe un certain nombre d'engagements à respecter sur les plafonds de loyer et le niveau de ressources des locataires. Ces aides sont cumulables avec l'éco-prêt à taux zéro et les chèques Eco-énergie de la Région.

## Dispositif complémentaire à l'OPAH-RR :

Si le projet concerne des travaux :

- de création d'ascenseur,
- de mise aux normes dans le cadre de l'acquisition de votre résidence principale,
- d'adaptation liés à la perte d'autonomie des occupants,

la Communauté d'agglomération Mont Saint-Michel – Normandie peut aider à le financer sous certaines conditions.

## Exemple :

Travaux d'amélioration des performances énergétique d'un logement occupé par une personne retraitée : (revenu fiscal de référence 14 000 €)

- Isolation thermique par l'extérieur ITE
- Gain énergétique de 40,80 %
- Travaux : 22 255 €

Plan de financement	
Subvention <b>Anah</b>	10 000 €
Subvention <b>Etat</b>	2 000 €
Subvention <b>Communauté d'agglomération Mont Saint-Michel – Normandie</b>	500 €
Subvention <b>Caisse de retraite</b>	5 213 €
Subvention <b>Conseil Départemental</b>	500 €
Subvention <b>Région</b>	2 500 €
<b>Total des aides</b>	<b>20 713 €</b> <b>93%</b>
Reste à charge	1 542 €



Le **CDHAT** (Centre de Développement pour l'Habitat et l'Aménagement des Territoires) a été mandaté par la Communauté d'agglomération Mont Saint-Michel - Normandie pour animer et assurer l'accompagnement des propriétaires et le suivi des dossiers en faveur de l'amélioration de l'habitat.

**6 779 800 € de crédits ont été réservés par l'Anah, l'Etat et la Communauté d'agglomération Mont Saint-Michel – Normandie avec un objectif de financer l'amélioration de plus de 900 logements en 5 ans.**

**Pourquoi ne pas en profiter ?**

**Renseignez-vous toujours avant d'engager vos travaux !**

## Renseignements gratuits et sans engagement :

Tél. 02.33.75.62.40

contact@cdhat.fr

www.cdhat.fr



## Permanences mensuelles à :

- **Saint-Hilaire-du-Harcouët** : les 1<sup>er</sup> et 3<sup>ème</sup> jeudis du mois de 9h30 à 12h30 Pôle territorial - 1 Place Louis Delaporte
- **Mortain-Bocage** : le 2<sup>ème</sup> mardi du mois de 9h30 à 12h30 Pôle territorial - Rue Velleda
- **Sourdeval** : le 4<sup>ème</sup> mardi du mois de 9h30 à 12h30 Office de Tourisme - 2 Place Charles de Gaulle



Dominique COUETIL  
Chargé d'opérations habitat  
Chef de projet



Jean Marie ROUSSEL  
Assistant d'opérations